

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p><i>Évaluation des initiatives de guérison communautaires soutenues par la Fondation autochtone de guérison (2008042) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 17 DÉCEMBRE 2009</i></p>			
<p>Résolution et affaires individuelles</p>			
<p>1. Le gouvernement du Canada devrait examiner la possibilité d'offrir à la Fondation autochtone de guérison un soutien continu, au moins jusqu'à ce que les processus d'indemnisation et les initiatives de commémoration liés à la Convention de règlement soient terminés.</p>	<p>AINC examinera dans quelle mesure il est possible d'élaborer une proposition stratégique à l'appui de la Fondation autochtone de guérison, prenant en compte les besoins des survivants, de leurs familles et de leurs collectivités.</p>	<p>31 mars 2010</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 30 septembre 2010 :</p> <p>Le gouvernement n'a pas prévu de nouveau financement pour la Fondation dans le budget de 2010.</p> <p>SVE : Fermer le dossier, qui n'est plus pertinent</p>
<p>2. Le gouvernement du Canada examinera, avec la Fondation autochtone de guérison, les options qui permettront de déterminer la meilleure manière d'optimiser les ressources supplémentaires, si elles sont mises à disposition, afin de mieux répondre aux besoins de guérison des Canadiens autochtones.</p>	<p>AINC examinera, avec le gouvernement du Canada et la Fondation autochtone de guérison, comment la meilleure manière d'optimiser les avantages par rapport aux besoins en guérison des Canadiens autochtones, si des ressources supplémentaires sont débloquées.</p>	<p>31 mars 2010</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 30 septembre 2010 :</p> <p>Le gouvernement n'a pas prévu de nouveau financement pour la Fondation dans le budget de 2010.</p> <p>SVE : Fermer le dossier, qui n'est plus pertinent</p>
<p>3. Le gouvernement du Canada entreprendra une étude, en partenariat avec la Fondation autochtone de guérison, des organisations de recherche et des intervenants, afin de déterminer les besoins en guérison des Canadiens autochtones à la suite de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, de distinguer si le financement devrait se poursuivre et, le cas échéant, dans quelle mesure, ainsi que d'établir le</p>	<p>AINC s'engage à mener une étude, en partenariat avec la Fondation autochtone de guérison, des organisations de recherche et des intervenants, afin de déterminer les besoins en guérison des Canadiens autochtones. AINC soumettra cette question aux intervenants actuels pour déterminer quel rôle le Canada pourrait jouer en ce qui concerne les besoins en guérison des Canadiens autochtones.</p>	<p>31 mars 2012</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 30 septembre 2010 :</p> <p>Le gouvernement n'a pas prévu de nouveau financement pour la Fondation dans le budget de 2010.</p> <p>SVE : Fermer le dossier, qui n'est plus pertinent</p>

**COMPTE RENDU DE L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ D'ÉVALUATION, DE MESURE DU RENDEMENT ET D'EXAMEN EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2010**

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p><i>Évaluation des initiatives de guérison communautaires soutenues par la Fondation autochtone de guérison (2008042) DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 17 DÉCEMBRE 2009</i></p>			
<p>Résolution et affaires individuelles</p>			
<p>rôle à jouer par le gouvernement du Canada, à supposer qu'il doive en jouer un;</p>			
<p>4. Le gouvernement du Canada formulera, dans l'entente de financement conclue avec la Fondation autochtone de guérison, une exigence concernant la collecte des données devant aider à déterminer la rentabilité des projets de guérison communautaires financés par la Fondation. Il examinera également la possibilité d'un mandat visant à mener des activités stratégiques de recherche et d'évaluation. Cependant, ce mandat élargi ne devrait pas détourner l'objet du financement qui devrait atteindre les projets communautaires par les voies normales.</p>	<p>AINC inclura une exigence concernant la collecte des données devant aider à déterminer la rentabilité des projets communautaires de guérison soutenus par la Fondation.</p> <p>En cas de nouveau financement disponible, AINC examinera la possibilité d'élargir le mandat de la Fondation autochtone de guérison, afin d'élaborer et de mettre en place un plan stratégique de recherche et d'évaluation.</p>	<p>31 mars 2010</p>	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/justification : En date du 30 septembre 2010 :</p> <p>Le gouvernement n'a pas prévu de nouveau financement pour la Fondation dans le budget de 2010.</p> <p>SVE : Fermer le dossier, qui n'est plus pertinent</p>